

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du jeudi 30 mars 2023**

Date de convocation et d'affichage : 24 mars 2023

**DL-20230330-007**

L'an deux mille vingt-trois et le trente mars, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Allegro – salle Sidney BECHET – place de la République à Miribel, sous la présidence de Jean-Pierre GAITET, Maire.

	Présent	Absent		Présent	Absent
Jean-Pierre GAITET, Maire	X		Sonia FAVIÈRE		X
Guy MONNIN, 1 <sup>er</sup> Adjoint	X		Pascal GIMENEZ	X	
Josiane BOUVIER, 2 <sup>e</sup> Adjoint	X		Vanessa GERONUTTI		X
Jean-Marc BODET, 3 <sup>e</sup> Adjoint	X		Tanguy NAZARET	X	
Anne-Christine DUBOST, 4 <sup>e</sup> Adjoint	X		Marqaux CHAROUSSET		X
Lydie DI RIENZO - NADVORNY, 5 <sup>e</sup> Adjoint	X		Alain ROUX	X	
Marion MÉLIS, 7 <sup>e</sup> Adjoint	X		Patrick GUINET		X
Georges THOMAS		X	Marie Chantal JOLIVET	X	
Annie CHATELARD	X		Nathalie DESCOURS	X	
Jean-Michel LADOUCE	X		Isabelle LOUIS COMME		X
Corinne SAVIN	X		Emilie NGUYEN		X
Jean COMTET	X		Guylène MATILE-CHANAY		X
Hervé GINET		X	Nicolas VANEL	X	
Laurent TRONCHE	X		Antoine MATRAS		X
Annie GRIMAUD		X			

Élus absents	Donne pouvoir à
Georges THOMAS	Jean-Marc BODET
Hervé GINET	Jean-Michel LADOUCE
Annie GRIMAUD	Jean-Pierre GAITET
Sonia FAVIÈRE	Josiane BOUVIER
Vanessa GERONUTTI	Pascal GIMENEZ
Patrick GUINET	Alain ROUX
Isabelle LOUIS COMME	Corinne SAVIN
Emilie NGUYEN	Tanguy NAZARET
Guylène MATILE-CHANAY	Marie-Chantal JOLIVET

Secrétaire de Séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
Jean COMTET	62,1%	29	18	27



### FINANCES

#### Budget communal – Affectation du résultat du compte administratif 2022

Jean-Marc BODET, adjoint en charge des Finances et de la Prospective, après que le Conseil ait pris connaissance du compte administratif de la commune de l'exercice 2022 propose à l'Assemblée l'affectation des résultats de clôture de l'exercice 2022, comme présenté ci-dessous.

Il précise que cette démarche d'affectation des résultats de l'exercice consiste à déterminer l'utilisation des résultats de l'année antérieure.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 constaté à la clôture du compte administratif du budget de la commune s'élève à -65 917,83 €, auquel on ajoute le résultat antérieur reporté de 700 000,00 € pour donner un résultat final de clôture en fonctionnement de 634 082,17 €.

Ce résultat doit servir en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Le solde de la section d'investissement est en déficit d'un montant de -800 692,86 €, auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté en excédent de 1 302 216,01 € pour donner un résultat de clôture excédentaire de 501 523,15 € qui sera reporté sur l'exercice 2023.

Après déduction des restes à réaliser de l'exercice 2022 de 34 015,00 € en recettes et 529 399,68 € en dépenses, la section d'investissement présente une capacité de financement de 6 138,47 €.

Il propose à l'Assemblée d'affecter l'excédent de fonctionnement d'un montant de 634 082,17 €, de la manière suivante :

Une affectation en recettes d'investissement (cpte 1068) d'un montant de 400 000,00 €.

Un report en recettes de fonctionnement (cpte 002) d'un montant de 234 082,17 € auquel il convient d'affecter le résultat de clôture du budget ZAC en ville de -7 087,50 € pour obtenir 226 994,67 €.

Cette affectation (ou report) sera reprise au Budget 2023.

Il convient pour le Maire d'inviter le Conseil Municipal à délibérer.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

APPROUVE le principe et les montants de cette affectation.

Voix pour	21
Voix contre	0
Abstentions	6

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.**

Fait à Miribel, le 30 mars 2023.

Je certifie que le présent acte a été publié ou notifié selon les règlements en vigueur.



Le Maire,

Jean-Pierre GAITET